

Business breakfast sur le droit du financement de la mode au Hospital Club le mardi 30 juillet 2013

by admin_Crefovi - Tuesday, July 30, 2013

<https://crefovi.fr/webcasts-podcasts/droit-du-financement-de-la-mode/>

Nous avons passé un bon moment, au Hospital Club, mardi 30 juillet 2013, pour présenter notre [recherche exclusive sur le droit du financement de la mode et des maisons de luxe](#).

Le public était vraiment très attentif et posait des questions très pertinentes!

Veillez trouver ci-dessous notre vidéo et [nos slides du séminaire](#), ainsi que de l'information sur le contenu de cette présentation très pointue sur le financement de la mode.

Vous aurez besoin de financement initial pour créer votre première, deuxième et troisième collection et former votre maison de mode. Alors que la famille & les amis, les bourses et les prêts peuvent être des sources de financement, ne sous-estimez pas la valeur de votre propriété intellectuelle (PI) dans le contexte de l'obtention de fonds pour votre commerce de mode.

[YouTube Video](#)

Cette video a été réalisée avec la contribution proactive et efficace de la [London Film Academy](#). Merci LFA!

Durant ce B@B, nous couvrons:

- Les différentes sources de financement qui sont à votre disposition
- Votre plan d'affaires (business plan) – points clés
- Attirer les investissements financiers de parties tierces – et le rôle important de la PI
- Clauses clé dans les contrats de partenariat ou de financement de capital-investissement
- Prochaines étapes après que vous ayez obtenu du financement

L'intervenant est Annabelle Gauberti, associée fondatrice du cabinet d'avocats en droit de la mode à Paris Crefovi, une experte en droit du financement de la mode.

Elle a plus de 10 ans d'expérience dans la pratique du [droit du luxe et de la mode](#), tant en France qu'en Grande-Bretagne. Annabelle conseille les maisons de mode, les financiers, les apporteurs de s?retés, sur différents aspects du droit du financement de la mode.

Sa [base de clients inclut des maisons de mode, des designers & mannequins](#), des artistes, des sociétés de production de films.

Elle a de nombreuses connaissances en droit financier et droit des sociétés, et a été amenée à travailler sur de nombreux dossiers, tant contentieux que non-contentieux, relatifs à la propriété intellectuelle, au contentieux des marques, à la sélection distributive, aux franchises, au droit fiscal et au droit de l'internet.

Annabelle a plus de dix ans d'expérience dans la pratique du droit de la mode (fashion law) qui est aussi connu, en France, sous le nom de droit du luxe (law of luxury goods) et elle a écrit de nombreuses [publications](#) sur ce sujet.

Votre nom (obligatoire)

Votre email (obligatoire)

Sujet

Votre message

PDF généré par Crefovi